



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Bulletin du 2^{ème} trimestre 2019



• TRAFIC

NOMBRE TOTAL DE MOUVEMENTS D'AVIONS

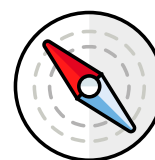
2^{ème} trim. **30 903** mouvements

Avril	Mai	Juin
10 382	10 090	10 431

SENS DES ATERRISSAGES / DÉCOLLAGES

Vers le Nord

62,60%



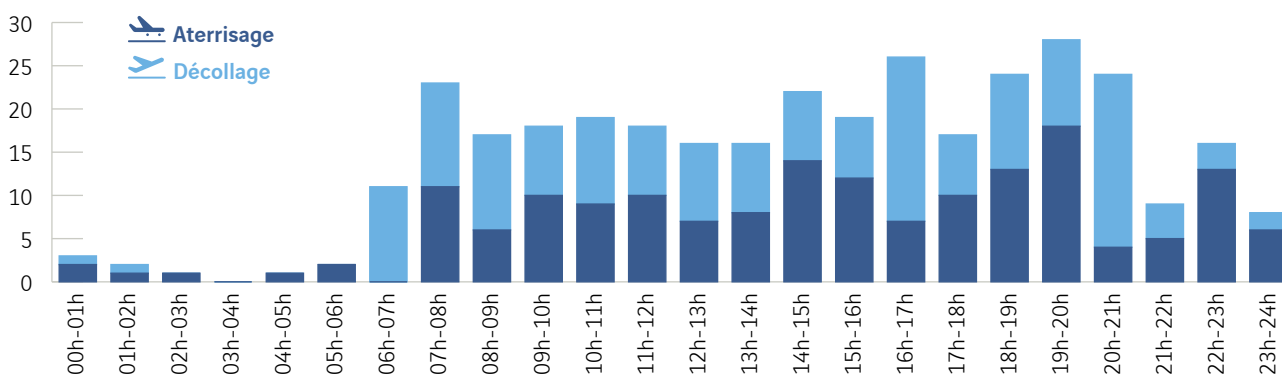
Vers le Sud

37,40%

RELEVÉS DES SITUATIONS INHABITUÉLLES - hors cause météo

	Avril	Mai	Juin
Virages avant le point prévu	NC	NC	NC
Approches à vue ne respectant pas les restrictions locales	NC	NC	NC
Autres	NC	NC	NC
Nbre de vols ⁽¹⁾ concernés par des dérogations accordées par la DGAC pour des avions de chapitre 2	NC	NC	NC
Nombre total de situations inhabituelles	NC	NC	NC
Nombre de notifications d'infraction à la restriction nocturne pour les avions de chapitre 3 les plus bruyants ⁽²⁾	NC	NC	NC

RÉPARTITION MOYENNE PAR TRANCHE HORAIRE ATERRISSAGES / DÉCOLLAGES

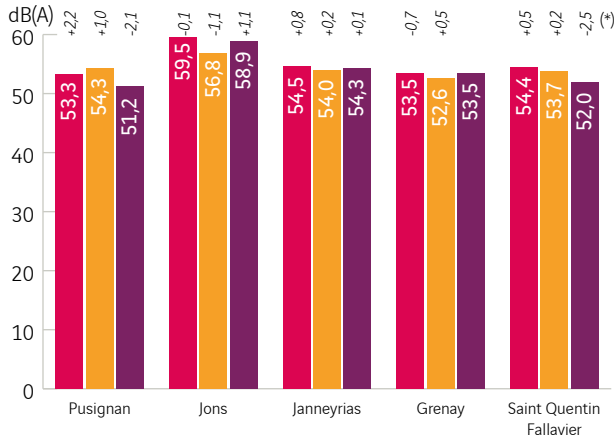




MESURES DU BRUIT

● Avril ● Mai ● Juin

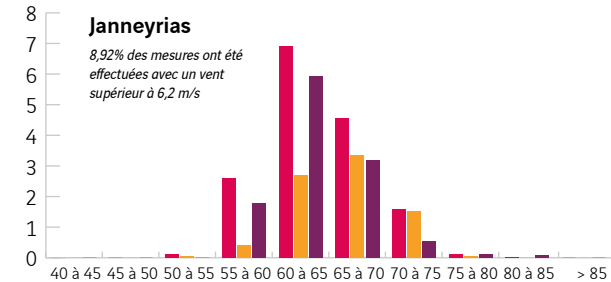
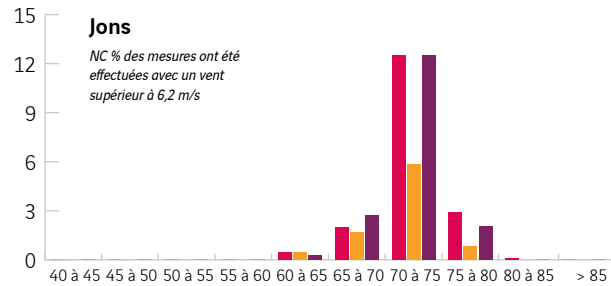
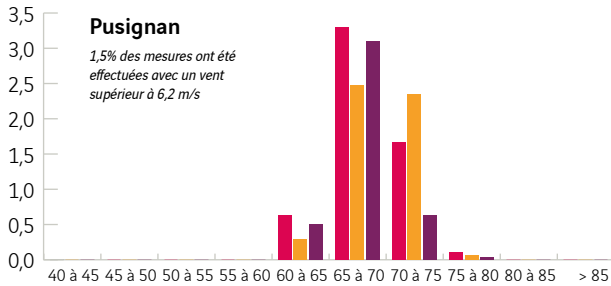
LDEN MESURÉ PAR STATION



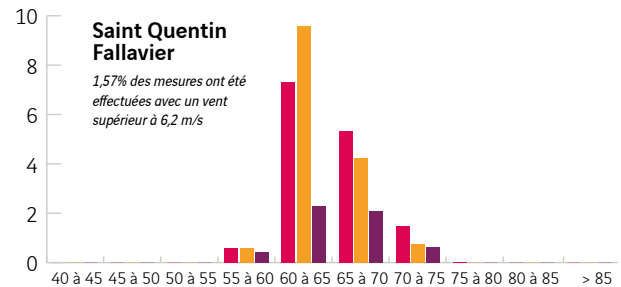
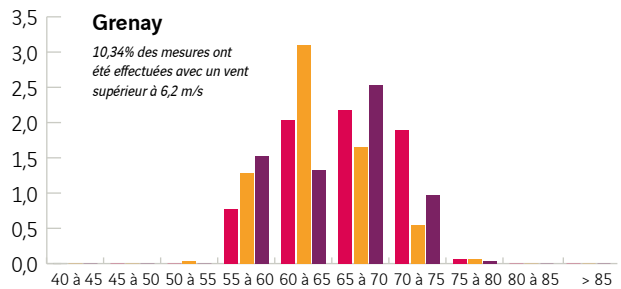
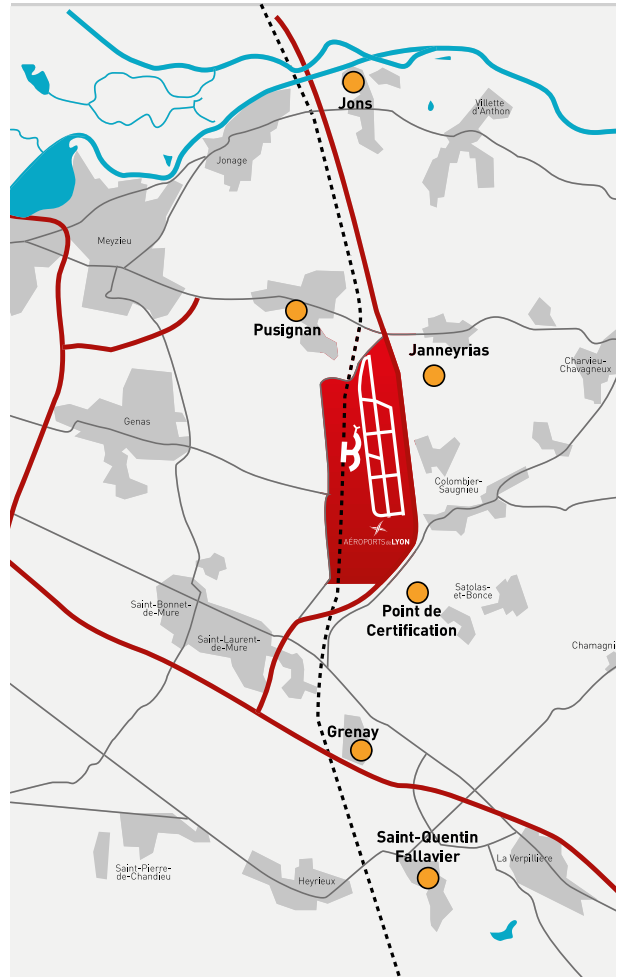
4,62% des mesures ont été effectuées avec un vent supérieur à 6,2 m/s
 (*) Variation en dB(A) - par rapport aux valeurs mesurée en 2017 sur la même période

RÉPARTITION DES NIVEAUX INSTANTANÉS MAXIMUM LMAX (1S) DE NUIT (22h-6h) (données constas)

Nombre moyen d'événements par jour.



LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

PRODUCTION ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE HANGAR H8 BRON

2 ^{ème} trimestre 2019	20 644 kWh
Cumul depuis la mise en service (décembre 2010)	476 797 kWh

DISTRIBUTION D'ÉNERGIE VERTE SUR LE SITE

	9 742 956 kWh
--	---------------

ÉNERGIE CONSOMMÉE POUR UN PASSAGER

	3,11 kWh/pax
--	--------------



GESTION DES DÉCHETS

TONNAGE COLLECTÉ ET TAUX DE VALORISATION

	Avr.	Mai	Juin
Quantité de déchets collectés (en tonnes)	131,402	106,254	135,293
Taux de valorisation des déchets	37,6%	39,6%	29,0%
Taux de valorisation matière + énergétique	100%	100%	100%

(Source : RDS)

Constas : contrôle des nuisances sonores et des trajectoires de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Coparly : www.atmo-rhonealpes.org comité pour le contrôle de la pollution atmosphérique dans le Rhône et la région lyonnaise.

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.

dB(A) : décibel, unité de mesure d'un niveau sonore. (A) est une pondération prenant en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences.

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques : origine: molécules organiques composées de cycles benzéniques, synthétisées lors de la formation de combustibles fossiles (pétrole, charbon) et lors de combustions incomplètes de matière carbonée.

Lden : indice de bruit pondérant d'un facteur 5 le bruit de soirée (18h-22h) et d'un facteur 10 le bruit de nuit (22h-6h).
Lmax (1s) : niveau instantané maximal atteint lors du passage d'un avion.

NO₂ : dioxyde d'azote

O₃ : ozone

PM₁₀ : poussières en suspension de diamètre inférieur à 10 µm.

Situation inhabituelle : situation révélant un non respect des procédures de navigation aérienne, après enquête de la DGAC.

Stations de mesure de bruit : six stations sont réparties dans les communes riveraines pour mesurer les niveaux sonores produits par les avions. Ces données sont traitées par le système Constas.

Taux de valorisation des déchets : part des déchets qui suit une filière de recyclage ou d'incinération avec «valorisation énergétique».



LES BIO INDICATEURS

15 HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

Concentration en µg/Kg MS**	< 0,56
Sauf Benzo(b+j)fluoranthene 1,5 µg/kg MS**	

< valeur : valeur inférieure à la limite de quantification

** : MS matière sèche

MÉTALUX LOURDS

Éléments	Zn*	Cd*	Pb*
Concentration en mg/Kg MF**	0,574	< 0,025	< 0,025

< valeur : valeur inférieure à la limite de quantification

* : analyse couverte par l'accréditation

** : MF matière fraîche

Date de prélèvement juillet 2016

ANALYSE DES EFFLUENTS PLUVIAUX AVANT REJET DANS LE MILIEU NATUREL

	VALEURS SEUIL ⁽⁴⁾	RÉSULTATS DE MESURE du 05/04/2019
Hydrocarbures totaux	5 mg/l	<0,10
DCO	125 mg/l	<10
DBO	30 mg/l	0,7
pH	5.5<Ph<8.5	7,2
Azote Kjeldahl	10 mg/l	<1

(Source : essentiellement circulation automobile)

⁽⁴⁾ : Valeurs seuils imposées par l'arrêté préfectoral du 03/01/02 autorisant les rejets pluviaux de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry et l'arrêté préfectoral du 27/07/98 autorisant l'exploitation des ICPE gérées par Aéroports de Lyon.



QUALITÉ DE L'AIR

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À PUSIGNAN

Nombre de dépassement d'un seuil réglementaire entre le 01/04/2019 et le 30/06/2019.

	Ozone		Dioxyde d'azote		Particules en suspension	
Seuil d'information et de recommandations	180 $\mu\text{g.m}^{-3}$ (seuil horaire)	3	200 $\mu\text{g.m}^{-3}$ (seuil horaire)	0	50 $\mu\text{g.m}^{-3}$ (seuil horaire)	0
Seuil d'alerte	240 $\mu\text{g.m}^{-3}$ (seuil horaire)	0	400 $\mu\text{g.m}^{-3}$ (seuil horaire)	0	80 $\mu\text{g.m}^{-3}$ (seuil horaire)	0

(Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes)

NB : les données manquantes correspondent à des journées dont le taux de fonctionnement des analyseurs est inférieur à 75%.

MAXIMA HORAIRES JOURNALIERS

